

**HOH**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 273 000 euros**  
**Siège social : 33 rue Colonel Roux, 05000 GAP**  
**949 408 637 RCS GAP**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 30 JUIN 2025**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 36 779 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	36 779 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique	25 786,00 euros
Soit 0,09 euros par action	
Le solde	458 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 458 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juillet 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 25 786,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme  
Le Président

DocuSigned by:  
  
F260EFB3E22A4B5...

Désignation de l'entreprise		33 RUE COLONEL ROUX		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		05000 GAP		Durée de l'exercice en nombre de mois *		
SIRET		9 4 9 4 0 8 6 3 7 0 0 0 1 3		Durée de l'exercice précédent *		
				Exercice N clos le		
				31122024		
				Exercice N-1 clos le		
				31122023		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
				Net		
				4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012			
		014	016			
	Immobilisations corporelles*	028	030			
	Immobilisations financières* (1)	040	042	273 999	273 999	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>273 999</b>	<b>273 999</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres * (3)	068	070			
		072	074	205 990	30 739	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		100 000	
	Disponibilités	084	086	4 466	821	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
	<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>210 456</b>	<b>131 560</b>	
	<b>Total général (I + II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>484 455</b>	<b>405 559</b>	
<b>PASSIF</b>				Exercice N		
				NET		
				1		
				Exercice N-1		
				NET		
				2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120	273 000	273 000	
	Ecart de réévaluation	124	124			
	Réserve légale	126	126			
	Réserves réglementées*	130	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )	132	132			
	Report à nouveau	134	134	(9 154)		
	Résultat de l'exercice	136	136	36 779	(9 154)	
	Subventions d'investissement	137	137			
	Provisions réglementées	140	140			
	<b>Total I</b>	<b>142</b>	<b>142</b>	<b>300 626</b>	<b>263 846</b>	
Provisions pour risques et charges	154	154				
<b>Total II</b>	<b>154</b>	<b>154</b>				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	156	179 750	139 313	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	166	4 080	2 400	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 )	172	172			
	Comptes courants d'associés	173	173			
	Autres dettes	175	175			
Produits constatés d'avance	174	174				
<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>176</b>	<b>183 830</b>	<b>141 713</b>		
<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>484 455</b>	<b>405 559</b>		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

DocuSigned by:  
Olivier HERLENT DS  
F260EFB3E22A4B5...

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>SASUHOH</b>		Néant <input type="checkbox"/>			
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Exercice N clos le <b>31122024</b>		Exercice N-1 clos le <b>31122023</b>			
		1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons / services * intracommunautaires }	215		214			
		217		218			
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	2 192	5 443	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244			
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254			
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262			
		260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	2 192 5 443	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	(2 192) (5 443)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	50 181 739		
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294	11 209 4 450		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300			
		348					
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306				
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				310	36 779 (9 154)		
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	36 779 314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
ZFA NG (44 quaterdecies)		345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	993	
Zone franche urbaine (44 octies A)		987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR)	181	
dont divers*		Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle -nelle simulateur de conduite	641
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354 30 505		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * .....1.1.430.....dont imputés sur le résultat :				360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	372 30 505		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.